

Les évolutions du métier d'architecte

« C'est l'histoire personnelle et non pas le cursus qui fait que l'architecte se met en société ou en libéral. Un fils d'entrepreneur voudra entreprendre à son tour, tandis que d'autres se sentiront plus confortables dans le salariat. » Étienne Martinez, représentant départemental de l'Ordre des architectes, sait bien de quoi il parle. Aujourd'hui âgé de 58 ans, il a débuté dans le salariat, est resté dans une agence pendant dix-huit ans, avant de rejoindre en 2002 sa femme Isabelle Chapuis-Martinez à l'agence ICMArchitectures, à Aix-les-Bains. Cette dernière n'a, quant à elle, pas hésité à se mettre en effet à son compte dès la sortie de leurs études à l'École d'architecture de Saint-Étienne (En-
sase).

MISSION INCOMPLÈTE. Si le nombre d'architectes en libéral reste stable d'une année à l'autre (1 544 sur les 3 740 architectes

inscrits à l'Ordre dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes), selon Étienne Martinez, c'est plutôt la conception du métier qui a évolué au fil du temps. Il déplore, depuis les dix dernières années, une diminution de l'investissement dans la mission complète d'architecte : « Au fur et à mesure, les architectes ont abandonné les tâches, certes pas les plus drôles, d'économie et d'ingénierie du projet, mais qui sont humainement fortes. Plus ça va, moins les jeunes architectes supportent la difficulté que représente la maîtrise d'œuvre d'architecture. En somme, ils vont moins au feu... ». Ce qui se répercute forcément sur le choix du statut.

NOUVELLES FORMES D'EXERCICE. Dans leur agence, les époux Chapuis-Martinez mettent ainsi un point d'honneur à former des architectes polyvalents, dont beaucoup tentent l'aventure par la suite : « Les cantonner à dessiner

des portes de WC toute leur carrière ne les aiderait pas beaucoup à s'installer ! Pas mal de nos anciens collaborateurs ont pris le risque suite à leur expérience chez nous, avec plus ou moins de réussite, de se lancer à leur compte et nous en sommes fiers ». Il reconnaît : « Je suis d'une génération où notre métier est notre vie. Aujourd'hui, les jeunes ont une vision moins sacerdotale de la profession et les pratiques évoluent ». Au-delà du schéma entrepreneurial classique, « on constate que des libéraux mutualisent leurs compétences le temps d'un seul projet, avec une participation plus ou moins importante de la part de chacun. On assiste ponctuellement à la création de petits atomes, avec une nouvelle structure à chaque projet. Cela leur donne plus de liberté et de flexibilité, et une nouvelle forme d'indépendance ». Des initiatives qui devraient se développer de plus en plus : « On ne doit plus rester sur des



Étienne Martinez, représentant départemental de l'Ordre des architectes et Isabelle Chapuis-Martinez.

manières de faire ancestrales. il faut s'adapter à l'évolution de la société. Mais il faut faire attention à ce que notre métier reste réglementé ; sans cela, il n'existerait plus. L'intérêt public est notre éthique, notre déontologie. C'est là que se situe la limite à notre indépendance ». ●

« Le médecin qui exerce seul, c'est fini ! »

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur dix médecins nouvellement inscrits à l'Ordre, neuf sont salariés (dont huit à l'hôpital). Un seul s'installe en libéral. « C'est un phénomène qui existe depuis quelques années, mais qui s'est accentué ces deux dernières années », analyse le Dr Jean-Louis Vangi, président du conseil départemental de l'Ordre des médecins. Pourquoi le statut libéral n'attire-t-il donc plus les jeunes médecins ? « Cela s'explique d'abord car ils sont formés à l'hôpital et qu'à la sortie des études, ils trouvent plus rassurant de s'orienter vers un milieu professionnel qu'ils

connaissent ». Deuxième explication souvent invoquée : les contraintes administratives de plus en plus lourdes. « Aussi, les charges sociales sont importantes avec des honoraires qui évoluent peu depuis de nombreuses années. Elles peuvent atteindre plus de 50 % des revenus du médecin. Sur une consultation à 25 euros, il lui reste donc seulement une dizaine d'euros... », illustre-t-il.

L'UNION FAIT LA FORCE. Au-delà du salariat, c'est le « côté collégial de l'exercice médical qui attire vers l'hôpital, et que l'on retrouve aussi lors de l'installation dans les maisons de santé. Exercer

seul, c'est fini, même si c'est un aspect du métier qu'il faut savoir maintenir. L'exercice groupé ne doit pas être la norme, au risque de perdre le côté relationnel important avec les patients, qui est très enrichissant ».

PERPÉTUER LE LIBÉRAL. Fini donc le médecin de village à l'ancienne ? Le statut libéral reste toutefois séduisant pour certains : « La liberté du médecin libéral est circonscrite seulement par juste poids économique, alors que l'exercice salarié est soumis au poids du management. C'est ce qui permet encore d'attirer quelques jeunes médecins ». ●



Le Dr Jean-Louis Vangi, président du conseil départemental de l'Ordre des médecins.